

Ferrailles russes à l'export

En février, la Russie interdisait toute exportation de débris métalliques depuis les ports orientaux du pays, sauf à Magadan. Fin mai, l'interdiction a été levée par la Cour suprême, qui parle de non-conformité avec les lois russes sur la concurrence et les douanes. Les exportateurs du pays, dont Metal'Org, premier négociant de ferraille en Russie, saluent ce verdict.

Recyclage de l'acier en chiffres

La nouvelle édition World Steel Recycling 2007-2011 révèle que la consommation mondiale de ferrailles est passée de 540 millions en 2007 à 570 millions de tonnes en 2011. La Chine est au 1er rang avec 91 millions de tonnes, contre 8,7 en France, soit 8 % de plus qu'en 2010. La Turquie affiche une progression en 5 ans de 21,9 % à 30,8 millions de tonnes en 2011.

Vision pessimiste sur le textile

Les trieurs sont confrontés aux prix élevés des originaux, selon Olaf Rintsch, président de la division Textile au BIR. Les recycleurs dénoncent par ailleurs l'insuffisance de mesures pour combattre le placement illégal de conteneurs ou le vol de matière. Le vice-président Zerroug Mehdi évoque un recul de la collecte de 15 à 20 % sur le 1er semestre, lié à un climat économique défavorable et une concurrence accrue. Constat similaire en Italie.

► BIR

■ Métaux : restrictions à l'exportation

La division ferreux s'est largement focalisée au cours de la convention de Rome sur les restrictions à l'exportation, mesures alarmantes pour Christian Rubach, son président. De son côté Tom Bird les qualifie d'inutiles en Europe où les volumes de ferrailles disponibles sont suffisants pour les sidérurgistes. Barbara Fliess senior analyste à l'OCDE est intervenue sur le thème des restrictions à l'exportation, mesures de plus en plus uti-

lisées à travers le monde. Le phénomène touche tous les métaux. Un inventaire, at-elle indiqué, est en cours au sein de l'organisation pour déterminer les métaux, matières premières, demi-produits et scrap en cause. Ce sont actuellement 15 sortes de mesures qui limitent les flux de matières, taxes, quota ou interdiction d'exportation. Les plus courantes concernent l'obligation d'obtenir une licence auprès d'une agence d'agrément. La

liste des pays où les exportations de scrap sont réglementées est longue : 30 pour la fonte et l'acier, 21 pour le zinc, 18 pour le tungstène, 17 pour le molybdène et 16 pour l'étain. Pour l'ensemble du commerce international, aucune notification des mesures restrictives n'est aujourd'hui exigée. « *L'un des objectifs de notre travail est d'obtenir la transparence de ces mesures, qu'elles soient accessibles à tous et avant qu'elles ne soient appliquées.* » ■

■ Plastiques : tendance baissière en juin

Le BIR à Rome a été l'occasion pour les professionnels de la division Plastiques d'alerter sur les tensions à venir. Et Gregory Cardot de Veolia Propreté d'insister sur la baisse généralisée des prix des résines vierges (de -15 euros pour le HIPS à -50 euros pour le PE). Après quatre mois de hausses consécutives, le mois de juin devrait marquer le pas. Dans ce contexte, les plastiques à recycler suivent plus ou moins cette évolution de prix. Profitant des hausses de prix en début d'année, le marché du recyclé enregistre un léger recul de l'ordre de -10 à -20 euros pour les polyoléfinés, soutenues toutefois par une bonne demande en mai. Au cours des semaines à venir, les professionnels du

recyclage seront attentifs aux commandes des consommateurs alors que l'écart entre les volumes collectés et la demande de la plasturgie se creuse. Un éclairage inquiet a été fait sur le PET. Le prix de la résine vierge poursuit sa baisse tandis que les prix de reprise des flux de bouteilles issus des ménages ont connu d'importantes augmentations. Une situation qui pourrait mettre en péril les recycleurs de PET, insiste Gregory Cardot. Mais cela reste encore à prouver. Pour finir, un aperçu sur le marché asiatique qui ne semble plus revêtir l'image d'un eldorado. Les prix du recyclé sont sous pression et les baisses annoncées en mai pourraient s'amplifier en juin. Plusieurs facteurs internes et externes

expliquent cette tendance : un taux euro/dollars au plus bas, forte baisse du prix du pétrole et des résines en Asie, hausse des taxes d'import, recul des exportations vers l'Europe et les États-Unis, fermetures de petites usines de transformation en Chine. ■



► **Maritime**

La Rochelle affiche un trafic record

Avec 8,4 millions de tonnes de marchandises traitées et l'émergence de nouvelles filières, le Port de La Rochelle affiche en 2011, une progression de trafic de 12,5 %. Nouvelle corde à son arc, le ferroviaire qui a vu une croissance du trafic de 20 % grâce aux investissements d'OPF La Rochelle (Opéra-

teur Ferroviaire Portuaire). Ce mode de transport représente désormais 13,29 % des acheminements (52 000 camions en moins). En termes d'investissements justement, 1,2 million d'euros ont été dégagés en 2011 et près de 30 millions d'euros sont prévus pour 2012, avec l'implication de l'Europe et

des pouvoirs publics. Parmi les faits marquants de l'an dernier, figurent la mise en service d'un nouveau terminal pour traiter les marchandises vrac du port et le démantèlement d'un vraquier de 89 mètres de long. Enfin, le Port a été certifié ISO 14 001 en septembre pour l'ensemble de ses activités. ■

► **DEEE**

L'Espagne à la loupe

Pour évaluer les flux de DEEE générés en Europe et conseiller des pays développant leurs propres systèmes de gestion, des chercheurs espagnols ont réalisé une étude de cas portant sur la filière. Premier enseignement : si le dispositif de gestion des DEEE est encore faible, la législation européenne a tout de même encouragé son lancement. D'importantes différences de gestion entre les 17 provinces autonomes ont été mises en lumière. La Catalogne et le Pays Basque ont été pionniers en la matière tandis que l'Andalousie a été la première région à appliquer un décret royal. Les autres provinces ont attendu la directive DEEE pour se mettre en ordre de marche. Principal point faible du dispositif espagnol : le nombre encore élevé d'entreprises non agréées, malgré

la création d'une structure d'enregistrement pour encadrer et valider les activités de traitement de DEEE. Les chercheurs espagnols se demandent maintenant s'il

faut faire évoluer les acteurs de la filière vers de bonnes pratiques ou bien créer de nouvelles infrastructures pour encadrer le traitement des DEEE. Cette dernière option peut fonctionner à condition de s'y prendre longtemps à l'avance ; les procédures et démarches administratives sont lentes. ■

► **Nominations**

■ Federec

Le conseil d'administration de la fédération a élu Jean-Philippe Carpentier au poste de vice-président après la

démission de Robert Lifchitz. Jean-Philippe Carpentier est, par ailleurs, président de la région Nord Picardie. ■

■ Eco-Emballages

Le Conseil d'Administration d'Eco-Emballages a renouvelé pour 3 ans le mandat d'Eric Brac de La Perrière au poste de directeur général. Parmi les missions

qui lui sont confiées au cours des prochains mois figurent l'intensification du tri en milieu urbain et l'accroissement du recyclage des plastiques. ■

Protectionnisme

L'UE fait état, dans un rapport publié le 6 juin, d'une montée considérable du protectionnisme à l'échelle mondiale qui s'est traduite par l'introduction de 123 nouvelles restrictions des échanges au cours des huit derniers mois, soit une hausse légèrement supérieure à 25 %. Ainsi, le nombre total de mesures restrictives en place aujourd'hui s'élève désormais à 534. Le rapport concerne 31 des principaux partenaires commerciaux de l'UE, dont les pays du G20.

Le décret italien levé

Le nouveau décret sur le transport des déchets a été levé en Italie après un mois d'existence. Promulgué en avril dernier, ce texte renforçait les procédures de transferts de scrap à l'international, rendant quasi impossibles les exportations de matières secondaires italiennes. Les négociants italiens ont obtenu un retrait avec le soutien du BIR.

Bruxelles et la directive déchets

Le parlement bruxellois a adopté le 8 juin une ordonnance qui transpose et complète la directive européenne sur la gestion des déchets. L'objectif fixé par la Région fixe un objectif de recyclage d'au moins 50 % des déchets municipaux avant 2020. Aujourd'hui seuls 30 % des déchets sont recyclés localement. Le tri sera obligatoire non seulement pour les particuliers mais également les entreprises.